

La plus importante serait la fixation de Pâques à un dimanche fixe. Actuellement, la date peut varier du 23 mars (comme en 1913), au 25 avril.

Plusieurs circonstances nouvelles, et notamment la facilité plus grande des communications, créent des inconvénients plus ou moins sérieux à la variation de cette fête, qui occupe une telle place non seulement dans la vie religieuse, mais aussi dans la vie sociale et économique des peuples.

Il suffirait que le Pape en fixe la célébration une fois pour toutes, par exemple au premier dimanche d'avril, comme en cette année 1912.

D'autres vont même plus loin et proposent une réorganisation du calendrier encore plus radicale.

Elle consisterait à faire en sorte que les fêtes arrivent toujours à la même date du mois et le même jour de la semaine.

On y arriverait en décidant que l'année se composera désormais de 364 jours plus un jour intercalaire, ou deux jours intercalaires, quand l'année est bissextile.

Le dernier jour de l'an arrivant un samedi, le lendemain dimanche n'aurait point de date du mois ; on le désignerait sous un nom spécial : et le 1^{er} janvier serait le lundi. Avec 364 jours, le dernier jour de l'année suivant retomberait un samedi. Si l'année est bissextile, il y aurait deux jours à intercaler entre les dates régulières.

Pour obtenir un résultat plus complet, il faudrait, en outre, décider que chaque trimestre comprendrait deux mois de 30 jours et un de 31 jours. De la sorte, non seulement l'année, mais chaque trimestre commencerait toujours un lundi.

Les fêtes mobiles reviendraient toujours à la même date, et les fêtes à date fixe, comme la Noël, reviendraient chaque année au même jour de la semaine.

Tel est le système qui trouve des partisans de plus en plus nombreux.

Le Pape l'accepterait-il ? En tout cas, tout dépend de lui. Car s'il est un fait remarquable, c'est bien celui-là : que le Pape, dont certains gouvernements, comme celui de M. Fallières, par exemple, ignorent officiellement l'existence, est l'homme qui fixe chaque année pour le monde entier le calendrier, c'est-à-dire l'ordre régulateur d'une foule d'actes officiels.